



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarreguemines

MAIRIE DE WOUSTVILLER

ARRETE Portant réglementation de la circulation Routière, RUE BELLEVUE

Le Maire de la Commune de Woustviller

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.10 à R.11-1, R.44 et R.225,

VU l'instruction interministérielle du 07 juin 1977 sur la signalisation routière, Livret 1,

VU le schéma CF24 du guide routier,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de raboutage et de réfection de la chaussée sur la rue Bellevue, réalisés par l'entreprise Visconti de Rémering, il est nécessaire de restreindre la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et de permettre le bon déroulement du chantier pendant toute sa durée.

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera restreinte à compter du 18 août 2025 jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 ; La circulation sera règlementée et limitée aux riverains et le dépassement sera interdit. Le stationnement sera interdit au droit des travaux sur les trottoirs . La vitesse sera limitée à 30 km/h

ARTICLE 3 : La signalisation des prescriptions visées aux articles 1 et 2 ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur notamment les dispositions du livre I – 8^{ème} partie "signalisation temporaire" approuvées par arrêté du 6 novembre 1992 à la diligence de l'entreprise attributaire des travaux.

MAIRIE DE WOUSTVILLER

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sarreguemines,
- Entreprise Visconti
- Le service transport de la CASC
- Les Sapeurs-Pompiers de Sarreguemines, Woustviller et Puttelange-aux-Lacs
- La population et aux administrés par voie de presse et d'affichage aux endroits habituels selon les us et les coutumes locales.

Fait à Woustviller, le 07 août 2025

Madame le Maire,

Sonya CRISTINELL-FRAIBOEUF

